L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS ;
SAMEDI MATIN, 12 OCTOBRE.

FEUILLETON.

HUIT JOURS DANS LES DJUNGLES,

PAR ERNEST CAPENDU.

XI—Suite.

La salle des potiches.

Le cours des idées de Rouvray avait complètement changé ; sa physionomie d'ordinaire ironique et moqueuse, était devenue soucieuse, inquiète, sombre. Comme il tournait le dos à la société du gouverneur, il ne pouvait craindre aucun regard indiscret et il se laissait aller à l'impression de ses pensées sans en contenir la réflexion sur son visage.

Ses regards étaient fixés sur le djungle, dont les limites étaient voisines de celles de la villa.

Au dessus de la cascade, il y avait dans les plantations du jardin une éclaircie vaste et profonde qui permettait de jouir de la splendide vue de ce paysage étrange, aux tons les plus variés, aux aspects les plus fantastiques, qui est à lui seul un admirable spécimen de la nature ceylanaise.

Ce paysage est celui qui partant de Colombo, s'étend au-delà jusqu'aux rochers d'Hakgalla.

Un pic gigantesque domine cette chaîne de rochers qui recouvre des mines de rubis, de saphirs et de topazes, et qui renferme dans les grottes souterraines des cristaux de roche blanc, jaunes et noirs de la plus merveilleuse beauté. Ce pic, au sommet duquel la légende indoue place dans les temps passés le palais et les jardins d'Asokas, se nomme le pic d'Adam.

Des cascades diamantées tombant du flanc des roches, trop pleins des lacs immenses, reflètent sur leurs nappes les rayons solaires.

Puis, au pied de ces rochers, sur une longueur de quinze lieues, sur une largeur de trente, descendant en amphithéâtre jusqu'à la mer, l'une de ces admirables forêts vierges dont Ceylan et Java sont les seuls propriétaires et auprès desquelles les forêts vierges d'Amérique ne sont que de jeunes bois. CEYLAN et JAVA ! C'est ce qu'il y a de plus beau au monde et sa nature !" disent les livres sacrés.

Le talipot, sagoyer, kettula, palmier à sucre, cocotier des Maldives, arbre à pin, bananier sacré, tiger, camphrier, gommier se heurtent, se dominent, enlacés les uns aux autres par des lianes aux mille tiges.

La lisière du djungle était formée par une véritable forêt de bambous de quarante pieds de haut. Dans cette forêt étaient espacés çà et là de [illegible], ces arbres à tige longue, droite et [illegible] dont les navigateurs indous, chinois et [illegible] se servent pour faire des mâtures. L'un de ces ponnas, celui qui était précisément placé au centre de l'éclaircie et qui se trouvait le plus rapproché du jardin, avait le tronc enveloppé dans le feuillage vert d'une plante grimpante dont les grappes de fleurs pourpre avaient plus de deux pieds de long.

C'était sur ce ponna que Rouvray avait les regards fixés, quand il avait dit avec inquiétude :

— Et cependant......Aucun signal.

Il demeurait toujours immobile, les yeux rivés sur cet arbre dont la cime semblait voisine des nuages, et l'expression de sa physionomie devenait à chaque instant plus sombre, plus anxieuse.

Rien ! pensait Rouvray sans se soucier de la conversation bruyante et gaie qui avait lieu derrière lui. Rien ! Encore cinq minutes et.... plus d'espérance....! Si cela est.... je ne la reverrai plus !....

Et ses yeux ne quittaient pas le ponna.

— Monsieur de Rouvray, dit une voix douce, avez vous toujours le tafia de l'île de France !

Rouvray se retourna : Lydia était devant lui. La jeune miss tenait dans sa main blanche un petit plateau d'or, mignon comme une soucoupe, et sur lequel était placé un petit verre en cristal taillé. Ce petit verre était rempli d'une liqueur dorée.

— En vérité, miss, je ne sais comment vous remercier, dit M. de Rouvray en avançant la main pour prendre le verre et le plateau.

Lydia le lui tendit, mais au moment où Rouvray le lui prenait, elle fit un mouvement si brusque que la liqueur faillit être renversée. En même temps elle poussa un cri.

— Qu'est-ce donc ? qu'avez-vous ? demanda vivement Rouvray.

— Ce n'est rien, répondit Lydia en souriant, c'est cet arbre qui vient de tomber subitement dans les bambous, et sa chute, à laquelle j'étais loin de m'attendre, est semblait vert et vigoureux, m'a surprise et m'a fait pousser un cri.

Rouvray s'était retourné et il interrogeait le djungle du regard.

Le ponna avait disparu. Il venait de tomber subitement, brisant les roseaux autour de lui, comme si une main invincible l'eût sapé à sa base.

La physionomie de Rouvray s'épanouit son doin et un reflet joyeux jaillit de ses prunelles.

C'est quelque vieux palmier, dont le tronc n'avait plus de force, dit-il. Ces chutes d'arbres ne sont pas rares.

Je le sais, mais celle-ci m'a impressionnée, répondit Lydia.

Rouvray regardait fixement la jeune miss.

— Est-il vrai ce qu'on m'a dit la nuit dernière, pendant la fête ? lui demanda-t-il.

— Quoi donc ? Que vous a-t-on dit ?

— Que vous allez être fiancée officiellement avec sir James Mitcheson ?

— Moi ?.... Oh ! par exemple ! dit Lydia en rougissant.

— Suis-je indiscret de vous demander cela ?

— Nullement, monsieur de Rouvray, mais vous ne doit pas se dire ?

— Et pourquoi ?

— Parce que cela ne saurait être.

— Mais si sir James vous aimait, ainsi que je le crois, et qu'il demandât votre main ?

— Je refuserais, dit nettement Lydia.

— Cependant sir James Mitcheson est d'une excellente famille, et il est dans une fort belle position. Il sera capitaine dans un an.

— Que m'importe !

— S'il vous aime ?

Je ne l'aime pas !.... et, ajouta Lydia avec un sourire moqueur, cela ne doit pas vous étonner, puisque je suis froide, indifférente et railleuse, et enveloppée dans un manteau de glace qui m'empêche de sentir les sensations de mon cœur.

Et faisant une légère révérence, elle quitta Rouvray.

— Décidément elle m'aime ! murmura-t-il.

En ce moment sir Thomas, qui avait toujours causé avec sir Peter Cutch et sir James, quitta ses deux interlocuteurs et se dirigea vers Rouvray.

Celui-ci le vit venir du coin de l'œil :

— Allons, se dit-il, le nabab m'a tenu parole. Tout est prêt de ce côté et voici sir Thomas qui vient à moi pour me faire belle route..... Tout va bien !.... Pauvre Simone ! si elle savait qu'en cet instant j'ai son bonheur dans une main et son malheur dans l'autre.

— Mon cher Rouvray, dit sir Thomas, une petite promenade dans le jardin vous sourirait-elle ?

— Avec vous ? Bien volontiers !

— Eh bien ! allons sous les allées couvertes, nous aurons de l'ombre.

Les deux hommes quittèrent la salle des potiches et s'enfoncèrent dans une allée sombre du jardin.

Depuis que sir Thomas les avait quittés, les deux officiers de marine s'étaient rapprochés des dames.

Sir Peter Cutch prit un siége et il se plaça près d'Aurora, ayant à sa gauche mistress Patty.

Sir James était resté debout, car Lydia allait et venait dans la pièce. Lady Stowboly se leva et s'approcha du post captain, en s'efforçant de dessiner sur ses lèvres le sourire le plus aimable.

— Oh ! sir James, dit-elle de sa voix aigre, vous êtes de si bonne compagnie qu'il y a des choses qu'on ose demander à vous et qu'on n'oserait demander aux autres.

— A vos ordres, milady ! dit sir James avec empressement. Que faut-il faire ?

— M'offrir votre bras pour faire une petite promenade sur la terrasse. J'ai la tête fatiguée, cela me fera du bien.

Sir James arrondit galamment son bras gros et court sur lequel Pamela posa sa main sèche et longue.

— Très cher capitaine, commença lady Stowboly en se penchant vers son compagnon, vous savez si j'ai toujours été pour vous une amie dévouée et véritable.

— Je le sais, répondit sir James.

— Mais, vous devriez me faire toutes vos confidences.

— Mais je n'ai rien de caché pour vous.

— Si fait !

— Quoi donc ?

— Votre amour pour Lydia.

— Comment ? dit sir James avec embarras, vous croyez....

— Ce que je crois est et je veux en fais mon compliment. Lydia est tout à fait ce qu'il vous faut. Elle est jeune, jolie, bien élevée, d'excellente famille et fort riche. Vous, sir James, vous un véritable gentleman, vous êtes riche aussi et fort bien posé dans la marine........ Une union entre vous et Lydia serait donc un mariage dans d'excellentes conditions.

— Comment, dit sir James très ému, vous croyez que je pourrais espérer....

— Dépourvu ? Mais sans aucun doute ! Quel motif sir Thomas Hurdwar pourrait-il donc donner pour vous refuser ?

— Oh ! ce serait le comble de ma joie !

— Votre joie sera comblée. Je me charge de tout préparer pour faire agréer votre demande, et cela sous peu de jours.

— Oh ! milady, vous êtes la meilleure et la plus généreuse des amies.

— Vous serez l'époux de miss Lydia, sir James mais pour cela faire, il faut que vous vous mettiez tout d'abord, à l'abri de quelqu'un qui peut être un obstacle.

— Je sais de qui vous voulez parler. De M. de Rouvray !

— De ce Français que je déteste !

— Il aime Lydia ! dit Paméla d'une voix ferme.

— Il l'aime ! s'écria sir James.

— Prenez garde qu'on ne vous entende ! Oui ! il l'aime, bien que dans sa rouerie de Français, il cache son amour sous une apparence d'indifférence. Et Lydia, par coquetterie, ne décourage pas. L'accueille avec une certaine amabilité.

— Vous avez remarqué....

— Oui !

— Moi aussi ! dit sir James, dont le visage devenait vert sous l'impression de la bile qui se mettait en mouvement.

— Cet homme est donc votre rival, et, pour réussir, il vous gênera beaucoup.

— Dieu me damne ! si je ne brise pas ce Français qui traverse ma route !

— Je l'ai vu causer tout à l'heure demi confidentiellement avec Lydia, deux fois de suite.... Il est temps d'en finir !

— C'est mon avis ! dit sir James, que faut-il faire ?

— Mon très cher, si vous aimez sincèrement Lydia, et si vous êtes décidé à devenir son époux, il n'y a que deux moyens de réussir.

— Lesquels ?

— Ou que M. de Rouvray quitte Colombo et [illegible] pour longtemps.... ou, s'il ne veut pas [illegible], trouver un moyen....

— Quel moyen ? demanda confidentiellement sir James en se [illegible] vers sa compagne.

Ils marchaient alors à pas lents, suivant la grande terrasse bordée de jujubiers, de grenadiers et d'orangers qui longe toute la villa.

Lady Stowboly avait baissé la voix, et, baissant à son tour les yeux, elle avait parlé à voix très basse :

— Je dis.... reprit-elle en hésitant un peu et en scandant sur les mots, je dis qu'il faudrait trouver un moyen.... habile.... et surtout.... rapide.... de se débarrasser de ce Français gênant....

— Un coup d'épée ou un coup de pistolet ! dit sir James Mitcheson.

— Ah ! fit lady Stowboly, vous êtes toujours le même, mon cher James, un homme de cœur !

Ils arrivaient devant l'une des entrées de côté de la salle des potiches. Au moment où ils allaient en franchir le seuil, Paméla s'arrêta.

— Rentrez, dit-elle, et allez faire votre cour à Lydia, qui vous aimera, j'en réponds. Des ce soir je parlerai de vous à sir Thomas, et j'en parlerai aussi à Nancy et à Aurora pour qu'elles vous soutiennent auprès de Lydia, ce qui sera facile.... et elles ne peuvent, ni l'une ni l'autre, souffrir ce Français......

— Oh ! dit sir James avec un geste menaçant, il ne me gênera pas longtemps !

XII.

UN SERVICE D'AMI.

En quittant la salle de verdure, sir Thomas Hurdwar et le baron de Rouvray s'étaient engagés dans une allée touffue et sombre.

Le gouverneur passa familièrement son bras sous celui du gentilhomme. Celui-ci paraissait ignorer absolument ce que lui voulait sir Thomas, et il le regardait avec une sorte d'étonnement.

— Mon très cher monsieur de Rouvray, dit le gouverneur, la face épanouie dans un sourire, tel que vous me voyez, je viens de vous enlever d'auprès de ces dames pour vous emmener avec moi.... parce que...... j'ai besoin de vous !

— Ah ! bah ! fit Rouvray avec une stupéfaction prononcée.

— Oui ! dit sir Thomas se rendant de plus en plus jovial.

— Vous avez besoin de moi !

— J'ai un service à vous demander, et un grand service encore !

— Monsieur le gouverneur, je vous en prie, veuillez vous expliquer, je ne vous comprends pas.

— C'est cependant bien simple. Je vous répète, mon cher monsieur, que vous m'êtes utile en ce moment.

— Mais, comment ?

— Mon Dieu...... en m'aidant à mettre en pratique le moyen si ingénieux dont vous avez parlé tout à l'heure et que vous nous indiquiez pour nous emparer de ces maudits corsaires français qui rôdent le long de nos côtes et rendent si difficile le voyage sans escorte des navires de la Compagnie.

— Et que puis-je faire ?

— Vous allez comprendre tout à fait. Quand vous m'avez eu parlé, il m'est venu une pensée excellente. Il y a à cette heure un corsaire français dans la prison de Colombo....

— Celui qu'a pris sir Peter ? dit Rouvray avec étonnement. C'est vrai, eh bien ?

— Ce corsaire va être pendu.

— Dame, il ne peut vous servir.

— Mais si on lui faisait grâce de la pendaison ?

— Ah ! ah ! c'est une autre affaire cela !

— Si on lui assurait une part sur chaque prise qu'il ferait faire à un corsaire français et même sur la récompense promise par la Compagnie.

— C'est encore une idée cela ! dit Rouvray. Sir Thomas avait le visage rayonnant.

— Si enfin on le laissait libre dans l'île à chaque retour, en lui défendant de s'approcher des côtes, et en lui donnant une habitation dans l'intérieur avec des esclaves...... une existence agréable......

— De mieux en mieux ! dit Rouvray.

— Croyez-vous qu'il accepte ?

— Je le crois et je vais vous dire pourquoi. Si c'était un officier de la marine de guerre, il refuserait ; mais un corsaire ! Pourquoi se battrait un corsaire ? Est-ce pour l'honneur, pour la gloire de son pays dont il porte le pavillon ? Non ! c'est pour prendre, c'est pour piller, c'est pour emporter, c'est pour s'enrichir. Eh bien, qu'il s'enrichisse d'une manière ou d'une autre ; qu'importe, pourvu qu'il s'enrichisse !

— Parfait ! dit sir Thomas.

— Vous m'approuvez ?

— En tous points.

— Alors il faut agir.

— C'est précisément ce que je veux faire, dit le gouverneur.

— Voulez-vous me permettre de vous donner mon avis, dit Rouvray. Faites lire à cet homme sa condamnation à mort. Faites tout préparer pour son dernier supplice, puis, au dernier moment, proposez lui de racheter sa vie.

— C'est ce que je veux faire et c'est pour cela, mon cher monsieur de Rouvray, que je voulais vous demander de me rendre un service.

— Comment ?

— En m'aidant à déterminer cet homme.

— Moi ?

— Vous même ! Il est Français, vous êtes Français, vous le déterminerez plus vite qu'aucun de nous ne pourrait le faire.

— Oh ! dit Rouvray, je ne veux pas me mêler de cela.

— Parce que je ne suis pas au service de l'Angleterre.

— Mon cher baron, dit le gouverneur, il ne s'agit pas de rendre service à l'Angleterre, mais de rendre service à un gentleman, qui reconnaîtra....

— Quel rôle voulez-vous donc que je joue ? demanda Rouvray.

(A continuer.)

INSTITUTIONS

Pensionnat et Externat de Demoiselles.

MME J. A. BAQUIE et MLLE LEONTINE LABRANCHE ont l'honneur d'annoncer au public qu'elles ont ouvert leur Pensionnat et Externat de Demoiselles au No. [illegible] de la rue Royale. Elles se sont assuré les services des meilleurs professeurs pour les hautes classes. L'instruction sera [illegible] et le nombre des demoiselles qui leur seront confiées sera l'objet d'une attention spéciale. [illegible] sept—1m

INSTITUTION HOPEWOOD,

située à Chatawa,

sur le chemin de fer de la Nlle Orléans et Jackson.

CETTE INSTITUTION, dirigée par Mme Richard A. Howard secondée par des professeurs de mérite et d'expérience embrasse dans ses cours toutes les connaissances nécessaires pour une éducation libérale et pratique.

La langue française sera l'objet d'un soin tout particulier et les élèves dans leurs rapports entre eux seront tenus de parler le français, en même temps l'étude de la langue anglaise sera poussée avec le plus grand soin.

Située dans une position des plus saines, à l'abri de toute épidémie, cet établissement qui est entouré d'un vaste jardin, offre aux jeunes élèves tous les avantages de la campagne avec ses communications promptes et faciles pour ses parents.

Des bains naturels dans le Tangipahoa, la pêche, le soin d'un petit jardin et longues courses en plein air sont des avantages précieux qu'on ne rencontre que loin des grandes villes et que l'institution Howard dispense libéralement aux jeunes personnes dont le corps a besoin d'être développé, tout autant que l'esprit.—Les prix sont modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à M. J. W. Zacharie, No 169 rue de la Douane, ou à Mme Howard, à Chatawa.

Nota.—Les parents désireux de visiter l'établissement sont prévenus que le peuvent en prendre le train du Jackson Rail Road à 7 heures du matin, se trouver deux heures plus tard à Chatawa et être de retour à la Nlle-Orléans le même jour, à 8 heures et demie P. M.

25 août—1m

Académie de l'Etat de la Louisiane,

Près ALEXANDRIA, Lo.

Fondée et soutenue par l'Etat de la Louisiane.

La prochaine session commence le 2 septembre et se termine le 25 juin 1868.

FACULTE.—Un corps complet de professeurs distingués pour toutes les branches de la Littérature et de la Science enseignées d'habitude dans les meilleurs collèges et universités.

COURS D'ETUDES — Département préparatoire et académique, y compris un Cours littéraire et scientifique, une Ecole spéciale de Génie civil et une Ecole de Commerce.

CONDITIONS.—Pour tous les frais, excepté les vêtements $[illegible], $[illegible] d'avance ; le reste, en paiements égaux, le 1er janvier et le 1er avril.

27 juil—2m D. F. BOYD, Surintendant.

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme E. La Villebeuvre,

SUCCESSEUR DE Mme DERON.

No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'établissement. 21 août—

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune en session continuelle sous Dolbear, professeurs. Il a été fondé en 1832, et tient une charte de l'Etat. Ses anciens élèves sont aujourd'hui des teneurs de livres en associés dans la plupart des anciennes maisons de notre ville et des Etats du Sud. Les messieurs et les dames peuvent suivre le Cours commercial, en l'absence de livres, la calligraphie, les mathématiques, l'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol séparément. Une éducation complète leur sera donnée pour $100, à [illegible] mois. [illegible] Catalogues envoyés à qui les désire.

8 nov— RUFUS DOLBEAR, Président.

COLLEGE

DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette Institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent : le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.

Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs exercés.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent une attention très particulière.

Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, le calcul du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français. —Prix $5.

Le Collège est situé rue Hôpital No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 26 oct—MVD

Université de la Louisiane--Ecole de Médecine--Faculté :

A. H. CENAS M. D., professeur honoraire d'obstétrique et des maladies des femmes et des enfants.

JAMES JONES, M. D., professeur d'obstétrique des maladies des femmes et des enfants.

WARREN STONE, M. D., professeur de chirurgie.

T. G. RICHARDSON, M. D., professeur d'anatomie.

J. W. MALLET, Ph. D., professeur de chimie.

SAMUEL M. BEMISS, M. D., professeur de la théorie et de la pratique de la médecine.

STANFORD E. CHAILLE, M. D., professeur de physiologie et d'anatomie pathologique.

FRANK HAWTHORN, M. D., professeur, protem., de matière médicale et de thérapeutique.

Démonstrateurs d'Anatomie :

Wm. C. NICHOLS, M. D.—C. J. BICKHAM, M. D.

Le trentième cours annuel commencera le 11 novembre et se terminera dans le mois de mars suivant. Il y aura des cours préliminaires, tous les jours, à l'Hôpital de Charité, à partir du 15 octobre, époque de l'ouverture des grandes salles neuves d'anatomie pratique. Les facilités dans les grandes salles dont jouissent l'Ecole ont beaucoup augmenté grâce à la générosité de la Législature de l'Etat, de sorte qu'aujourd'hui **un département pratique est attaché à chaque chaire de professeur**, département dans lequel les étudiants voient ce qui leur a été enseigné.

Prix des cours, $140 ; matricule (payée une fois seulement) $5. Anatomie pratique, $10. Le paiement est exigé d'avance.

Pour plus de détails, s'adresser au professeur

6 août—3m S. M. BEMISS, Doyen pro tempore.

Charles E. Fortier,

Encanteur,

Rue Bienville, No. 33.

SE charge de la vente de propriétés foncières, meubles, groceries etc [illegible]

Docteur A. Landry,

De la Faculté de Médecine de Paris,

No 69, rue du Maine, encoignure Royale.

TRAITEMENT HOMOEOPATHIQUE DES MALADIES AIGUES ET CHRONIQUES.

Consultations de 1 à 3 heures.

12 août—3m

Changement de Local.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1867.

CETTE Compagnie a transporté son bureau à la "nouvelle bâtisse en marbre," **No 126 de la rue de la Commune.**

30 juin—3m CHAS. BRIGGS, Président.

AVIS.

Graines de coton ! Graines de coton.

NOUS désirons acheter DIX MILLE TONNEAUX de GRAINES DE COTON pour notre manufacture d'huile, et nous sommes toujours disposés à payer pour cet article le prix le plus élevé du marché.

Nous fournirons aux planteurs, sur leur demande les sacs et la ficelle nécessaires.

Tout ordre pour l'expédition de sacs devra être adressé à la Boîte de Poste No 1375 et recevra une prompte attention.

ALDIGE & WOLF.

17 août—3m Bienville Cotton Seed Oil Factory.

BLADON SPRINGS--Sources de Bladon, -- Comté Choctaw, Alabama.

CET édifice et établissement de Bains est ouvert et prêt à recevoir les pensionnaires.

Nous croyons devoir appeler l'attention des malades d'une manière toute spéciale sur cette eau qui guérit presque infailliblement de la diarrhée chronique, de la dyspepsie, des rhumatismes, des maladies de foie, des maladies des reins et de la vessie, des maladies cutanées et les fièvres qui sont sujettes et de la syphilis.

Prix de la pension.......... $15 par semaine.

Des bateaux à partir de Mobile tous les Mardis et Samedis soir pour les Sources.

19 mai—6m JAMES CONNOR & CO, Propriétaires.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

ILLE ORLEANS à	Prix. 1re Classe.	2me classe.	Entrepont.
St-Thomas	$80 00 or	$44 00 or	$27 50 or
Havane	40 00	30 00	16 00
Porto Rico	160 00	80 00	35 00
Hayti	160 00	80 00	35 00
Santiago de Cuba	145 00	72 50	35 25
Jamaique	150 00	75 00	37 50
Guadeloupe	140 00	70 00	35 00
Martinique	140 00	70 00	35 00
Ste Lucie	145 00	72 50	36 25
St Vincent	145 00	72 50	36 25
La Grenade	150 00	75 00	37 50
La Trinidad	160 00	80 00	40 00
Demerari	165 00	82 50	41 25
Surinam	170 00	85 00	42 50
Cayenne	170 00	85 00	42 50
La Guayra	165 00	82 50	41 25
Porto Cabello	170 00	85 00	42 50
Ste Marthe	165 00	82 50	41 25
Colon	165 00	82 50	41 25

	1re classe.	2me classe.	Entrepont.
Buenaventura	214 55	186 75	107 27
Guayaquil	266 63	239 84	133 31
Payta	276 09	248 51	138 05
Lambeyeque	295 03	267 20	147 51
Huanchaco	295 03	267 20	147 51
Casma	299 76	271 92	149 88
Huacho	304 49	276 72	157 34
San Jose	295 03	267 20	147 51
Pomental	295 03	267 20	147 51
Callao	318 70	290 82	159 35
Tambo Mora	332 90	305 13	166 45
Pisco	332 90	305 13	166 45
Chincha	332 90	305 13	166 45
Chala	361 51	323 53	180 65
Islay	375 51	347 74	187 75
Arica	385 03	357 20	192 50
Ilo	384 96	357 20	192 49
Pisagua	399 18	371 01	199 59
Mejillones	399 18	371 01	199 59
Iquique	399 18	371 01	199 59
Tocopilla	408 65	380 50	204 32
Cobija	408 65	380 50	204 32
Chañaral	418 12	390 34	209 06
Caldera	418 12	390 34	209 06
Carisal Bayo	422 85	395 06	211 42
Huasco	422 85	395 06	211 42
Coquimbo	427 59	399 81	213 79
Valparaiso	441 79	414 62	220 89
San Francisco	256 97	231 59	121 10
Acapulco (Manzillo)	242 95	194 97	104 07
Punta Arenas	217 00	190 00	107 50
Realejo (Corinto)	253 20	226 25	132 20
La Union	260 50	211 52	132 50
La Libertad	245 75	218 75	143 75
Acajutla	243 00	222 00	154 00
San Juan	264 86	223 85	148 20

Passage dans une cabine sur le pont avant et arrière 74 pont arrière de la Nlle-Orléans Saint Nazaire $272 enc.

Passage dans une cabine au pont avant....... 194

Passage d'entrepont......... 102

Un supplément de $25 en or devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.

Au-dessus place entière.

Il est accordé un lit pour deux enfants payant demie place.

Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.

Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfants au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux ; les autres paieront quart de place.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 or sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement ; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez

VICTOR PERRILLIAT, agent,

16 anv—1 an 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE

TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord.

PEREIRE	Duchesne	Samedi 19 oct.
VILLE-DE-PARIS	Surmont	Samedi 2 nov.
EUROPE	capitaine Lemarié	Samedi 16 nov.
ST-LAURENT	Bocandé	Samedi 30 nov.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin),

payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE :

Première cabine, $160. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $165. | Seconde cabine, $88

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

Les voyageurs venant des ports du Sud ou du continent européen qui en reviennent, ont toute facilité de voyage par le cette ligne, évitant les transbordements entre le chemin de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

1 avril— V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire

VIA HAVANE.

Le steamer Français

GUYANE,

Partira pour le port de la Havane, le 13 octobre, à 7 heures et demie du matin, recevra et signera des connaissements pour du coton et autre fret pour Saint-Nazaire, Bordeaux, Havre, Paris, Liverpool, Londres, Anvers, Rotterdam, Brême et Hambourg.

Pour fret ou passage, s'adresser à

VICTOR PERRILLIAT, agent,

2 oct 127 rue de la Commune.

Communication directe entre la NOUVELLE-ORLEANS ET HAMBOURG.

Les vapeurs de la COMPAGNIE HAMBOURGEOISE-AMERICAINE.

BAVARIA,	2,400 tonneaux,	capitaine J. Meier.	
TEUTONIA,	2,400	"	W. Barends.

Partiront comme suit de Hambourg, de South. de la N. O.

BAVARIA	1 Oct.	4 Oct.	15 Nov.
TEUTONIA	1 Nov.	4 Nov.	15 Dec.

Les vapeurs qui suivent seront annoncés plus tard.

PRIX DE PASSAGE EN OR.

De la N. O.	1re cabine,	2e cabine,	entrepont
Du Havre	$[illegible]	$[illegible]	$[illegible]

Certificats de passage du Havre à la Nlle-Orléans. Les vapeurs du Havre à New York partent chaque Samedi.

S'adresser à WILLIAMS, RUPERTI & Co. Agts Gén. [illegible]

MAURY & Co., Agts de passage, [illegible]

C. B. RICHARD & BOAS Agts Gén de passage à New York.

MM. Maury & Co continueront à signer des traites en connaissements de la Nouvelle-Orléans à Hambourg ou aux ports d'en Europe par les vapeurs de New York, par les steamers de la Compagnie de paquebots Hambourgeois Américain.

29 sept— KUNHARDT & Co, New York, Agence générale.

STEAMERS DE LA LIGNE INMAN.

De la Nouvelle Orléans à Liverpool, par steamers.

LE STEAMER

CITY OF LIMERICK,

Commandant LOCKHEAD,

du port de 1,510 tonneaux, partira le

10 octobre.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ELLIOT & McKEEVER, Agents,

28 sept—1 m. Rue Gravier, No 109.

L'Exposition de Paris.

La Ligne Inman.—Steamers de la Malle,

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellent aménagements.

Passage de Première Classe, en or :

New York à Liverpool, $110.	Aller et retour,	$175.
New York à Londres, $115.	Aller et retour,	$185.
New York à Paris, $125.	Aller et retour,	$200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à

ELLIOT & McKEEVER,

9 mars—1an Rue Gravier, No 109.

De la Nlle-Orléans à New York.

POUR TOUT LE VOYAGE,

CINQUANTE PIASTRES.

La route la moins coûteuse et la plus agréable pour New York, par la voie de

SAVANNAH.

Pour New York, $50. Pour New York $50.

Les steamers suivants, neufs, fins marcheurs, à aubes et de première classe, partent de Savannah, pour New York, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

Ligne Murray, Départ les lundis,	Ligne Atlantic C. M. S. S. Co. Départ les jeudis,	Ligne Empire départ les samedis,
LEO, Comm. Dearborn.	HERMAN LIVINGSTON, Comm. Baker.	SAN SALVADOR, Comm. Nickerson.
VIRGO, Comm. Buckley.	GEN. BARNES, Comm. Morton.	SAN JACINTO Comm. Atkins.

Les aménagements sont supérieurs à ceux de tous les steamers de la côte du Sud.

La table est fournie de tout ce que les marchés de New York et de Savannah peuvent fournir de mieux.

Il y a de beaux wagons à coucher sur toutes les convois de nuit, de Mobile à Savannah. — De la Nlle-Orléans à New York, **cinq jours et demie.**

On peut acheter des billets, pour tout le voyage, au bureau du "Mobile and Great Northern Rail Road," dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, et au No 104 de la rue de la Commune. Ces billets sont bons pour un an au-delà de ces steamers.

Demandez les billets pour voyager par la voie de Savannah.

GEO. A. McCLOSKEY,

26 juin—3m Agent général pour les voyages.

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York,

LIGNE DU "STAR."

MORNING STAR	2500 tonneaux	Nelson, comm.	
GUIDING STAR	2500	"	———
MISSISSIPPI	2200	"	———
MERRIMACK	2200	"	———
MONTEREY	1400	"	Edwards,
MARIPOSA	1400	"	Quick,

Le vapeur

MARIPOSA,

Quick, commandant,

Partant SAMEDI, 12 octobre, à 6 h. du soir, du Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson.

On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à

CREEVY, NICKERSON & CO, agents,

28 rue Carondelet, Nlle-Orléans à

GEO. B. HARTSON, président,

1er déc'66—1 an No 5, Bowling Green, New-York.

Pour New York. directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE

Des Steamers suivants :

GEO. CROMWELL............CORTES,

GEO. WASHINGTON...........GEN. MEADE,

GEN. GRANT.................SHERMAN.

Le steamer

Gen. MEADE,

commandant W. A. Sampson,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,

Le SAMEDI, 12 octobre, à 8 heures du soir

Cette ligne, prend du fret et donne des connaissements pour BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,

4 mai— Rue Carondelet, No 41

POUR LE HAVRE—Devant partir d'ici au 10 octobre—Le trick américain fin voilier et de première classe, WM ROBERTSON, capt Reed, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira comme ci-dessus. Pour fret de 200 balles de coton, s'adresser à WM R. LUDDENDORFF, No 133, rue Commune, ou à CREEVY, NICKERSON & CO, 28 rue Carondelet. 8sept—

ST. LEON DESTEZ,

COURTIER,

65......RUE TOULOUSE......65

Entre Royale et Bourbon.

Vente et achat de propriétés. Donnera également son attention à la location des maisons et magasins.

4 jan—

VILLES DE BAINS.

LE STEAMER "CREOLE",

Pour la Baie St-Louis, la Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs. PRIX REDUIT—NOUVEL ARRANGEMENT.

Le beau steamer CREOLE, à basse pression, très fin marcheur, commandant Charles Walker, reprendra son service régulier, comme suit :

Les MARDIS et JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 8 heures du matin du Chemin de fer Pontchartrain.

Le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures P. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Retour :

Le Créole part d'Ocean Springs les Mercredis soir et les Vendredis matin et les Dimanches soir.

Il part d'Ocean Springs pour Pascagoula tous les Dimanches à 5 heures A. M.—Retour de Pascagoula tous les Dimanches et Mercredis.

Le service sera régulier, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

N. B.—Les bagages seront expédiés pour les susdits ports par le N. O. Express Co, bureau 146 rue Commune, sous l'hôtel St-Charles. Tout fret expédié doit être marqué pour le steamer Créole.

Pour plus de détails, s'adresser à

PETER MARCY,

7 oct—1m Rue Carondelet, No 26.

Arrangement d'hiver.

Pour Mandeville, Madisonville et Covington

Le steamer

LAURA,

solide, fin marcheur, à basse pression et portant la malle des Etats-Unis, partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, (si le temps le permet) *tous les jours*, dès le 1er octobre, à l'arrivée du convoi de 10 heures et demie du matin ; il sera de retour le lendemain, à temps pour le convoi de 10 heures et demie. Le SAMEDI, le LAURA partira après l'arrivée du convoi de 3 heures P. M.

Le Dimanche les excursions continueront jusqu'à nouvel ordre et le bateau sera de retour le LUNDI à temps pour le convoi de 8 heures et demie A. M.

Les propriétaires du bateau ne seront pas responsables des dommages causés.

Le fret devra être payé au dépôt du chemin de fer Pontchartrain

29 sept 67. L. J. FRIGERIO Sn.

Bâteau régulier de Bladon Springs,

Partant de Mobile, tous les SAMEDIS après-midi, à 4 heures, et arrivant à Bladon Springs le DIMANCHE, à midi—Le bateau à vapeur PRAIRIE STATE, capitaine Franck Stone—Retour : Il part de Bladon Springs tous les JEUDIS, à 9 heures du matin, il arrive à Mobile le VENDREDI matin, à 5 heures. Les passagers qui partiront de la Nlle Orléans, par le bateau de la malle du vendredi, arriveront à Mobile à temps pour prendre le "Prairie State" le samedi, à 4 heures, pour Bladon Springs qui sont à 130 milles au-dessus de Mobile et à 4 milles de la rivière Tombigbee. Il y aura des voitures à "Midway Landing" tous les dimanches et elles attendront l'arrivée du bateau. SINNOTT & ADAMS,

30 sept—1m Commercial Place, No 25.

Bateau régulier de Bladon Springs,

Partant de la Mobile, le MARDI, à 4 heures de l'après-midi, arrivant à Bladon Springs le MERCREDI, à 10 heures du matin—Le bateau à vapeur CLARA—H. B. Johnston, capitaine. Retour : Il part de Bladon Springs, le SAMEDI, à 9 heures du matin, arrive à Mobile le DIMANCHE, à 5 heures du matin. Les passagers partant de la Nlle-Orléans, par le bateau de la malle le LUNDI, arriveront à la Mobile à temps pour prendre le CLARA, le MARDI, à 4 heures de l'après-midi. Il y aura, à William's Landing des voitures attendant l'arrivée du bateau. Les personnes désirant se procurer des cabines, peuvent, en s'adressant aux agents.

SINNOTT & ADAMS,

9 oct—1m 25 Commercial-Place.

COMPAGNIE DE PAQUEBOTS DU BAYOU SARA.

Le LAFOURCHE,

Capitaine W. R. Greathouse—L. Baybl, commis, part de la Nouvelle Orléans

Tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, Et SAMEDIS, à 5 heures du soir.

Le WILD WAGONER, est en réparations.

A. C. GODDIN, Président

9 oct—1m

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans des Opelousas et de l'Ouest et la Compagnie de transport et de la malle des Attakapas.

Fret pour les débarcadères du Bayou Teche.

TOUTES les fois qu'il y aura des lignes d'opposition entre la Nouvelle-Orléans et les points du Bayou Teche, il sera fait une réduction de **50 pour cent** sur le tarif du fret (through freight) de cette ligne, tel qu'il a été réduit, amendé et adopté le 1er juillet 1867. Le taux régulier ne sera jamais excédé.

A. B. SEGER,

Président de la Compagnie du chemin de fer.

T. TUPPER,

10 juillet Président de la Compagnie de transport des Attakapas

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis,

Caire, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Cairo, Memphis Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot

ROBERT E. LEE,

Capitaine Wm. R. Richardson

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M.

Cairo, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,

Capitaine J. M. White,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Cairo, Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Shipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchie, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilège de rembarquement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars extra sont ajoutés aux trains partant de Memphis et de Caire pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 13,

A. BRITTON & CO, rue Front, No 7,

16 fév—1 an

On avenir brillant pour le Sud !

ARTICLES

Fabriqués à la Nouvelle-Orléans, et qui ne sauraient être surpassés sous le rapport de la qualité ou du prix.

LEVI & NAVRA,

171......RUE POYDRAS......171.

(Entre St-Charles et Carondelet.)

SUCCURSALE

Levi, Navra & Co.,

174......RUE DU CANAL......174.

(Entre Baronne et Philippa.)

N'AYANT jamais publié d'annonces, car ils sont connus au Sud comme étant les plus grands importateurs jobbers et fabricants de PORCELAINE, VERRERIE, FAIENCE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE, PLAQUE et de tous les ARTICLES de MENAGE, &c FOURNEAUX DES MEILLEURES FONDERIES et ayant les derniers perfectionnements—

Ils ont le plaisir d'annoncer au public que, leurs relations avec les plus grandes fabriques d'Europe et d'Amérique les mettent à même d'obtenir les articles de première main et de les vendre ainsi à plus bas prix d'au moins à aucun bon marché qu'aucune autre maison des Etats Unis. Ils continueront de le faire en faveur de ceux qui les honoreront de leur appui.

A la dernière Foire de l'Etat de la Louisiane, laquelle a eu lieu à la Nouvelle-Orléans, ils ont reçu sous le titre d'INDUSTRIE DOMESTIQUE, plus de prix qu'aucun autre exposant dans leur compartiment. Beaucoup de personnes ont été étonnées que de semblables objets pussent être manufacturés au Sud.

Diplôme, médaille en argent et $50 pour les meilleurs articles connus sous le nom de JAPAN WARE.

Diplôme et $50 pour la meilleure FERBLANTERIE

Diplôme et $50 pour le meilleur FILTRE D'EAU D MISSISSIPPI.

$50 pour les meilleures GARNITURES DE FOURNEAUX.

Tout ne qu'ils demandent, c'est que les marchands de la ville, ceux de la campagne et autres acheteurs s'adressent à eux avant acheter ailleurs, ils les convaincront qu'ils ont en plus grand stock, un plus grand assortiment et vendent à meilleur marché qu'aucun autre établissement du pays, sans excepter New York.

LEVI & NAVRA,

Rue Poydras, No 171, entre les rues St-Charles et Carondelet. —Succursale : No 174 de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Philippa.

31 mars—1an

BOIS DE CONSTRUCTION.

VENANT d'être reçu : Une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE, VOLICHES, BARDEAUX et BRIQUES de toutes qualités, par

V. DEMORUELLE,

Coin Toulouse et Bassin.

Assortiment complet des articles ci-dessus, toujours en magasin. Prompte exécution de tous les ordres adressés par les marchands commissionnaires.

15 février—1 an

VIN DE CHAMPAGNE

De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.

AUGUSTE COUTURIE,

5 janv—1an No 37 rue Vieille-Levée.

JACOB OTT, Entrepreneur.

REPARE les MAGASINS et les MAISON de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 26, Cercle Tivoli, ou chez A. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés promptement. 18 nov—1an

PERUVIAN BARK BITTERS.

(Bitters de Quinquina du Pérou.)

CELEBRE TONIQUE ET ALTERANT

Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frisson.

PREPARE A LA NOUVELLE-ORLEANS d'après la recette d'un médecin pratiquant du Sud, d'une science reconnue, composé de la meilleure ECORCE QUINQUINA ROUGE DU PEROU choisie spécialement à cet effet.

Les propriétaires offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la **fièvre en frisson**, un excellent **altérant** et **tonique**, convenant particulièrement au CLIMAT DU SUD, UN DEPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULAN AGREABLE.

Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHEE CHRONIQUE, de la FIEVRE INTERMITTENTE, de la FIEVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PERIODIQUES.

Dr. M. PERL & Co.,

seuls propriétaires et fabricants,

NLLE-ORLEANS (Lo.), 136, rue de Chartres.

Geo. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 59, (Agents pour la vente en gros).

A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS. 26 mars—1an

Compagnie Ætna d'Assurance de la vie, Hartford, Conn.

ACTIF..................$5,000,000

Organisée en 1820.

"Cinquante pour cent de dividende"—Elle n'a jamais eu une réclamation en litige".

ELLE PAIE PROMPTEMENT.

Wm E. FITZGERALD, agent,

1mai—1an Rue Carondelet, No 7

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, à la Nlle-Orléans.

RUE DU CAMP, No 78.

1866

CINQUIEME ETAT ANNUEL :

Primes pour l'année 1866......	$618,114 77
Pertes, &c., payées dans l'année 1866......	441,696 03
Actif le 31 décembre 1866......	990,873 86

Cette Compagnie assure, comme par le passé, contre les risques d'incendie, de rivières et de mer, aux taux courants des primes.

ALFRED MOULTON, Président.

Wm M. PERKINS, Vice-Président.

A. W. HUNTER, secrétaire.

—Directeurs—

A. MOULTON,	E. K. CONVERSE
A. H. MAY,	B. F. ETHELL,
JOHN T. MOORE,	ROBERT HARE,
JOHN G. ROGERS,	JOS. K. ISENHOUR,
Wm M. PERKINS,	JOS. HOY,
J. M. ALLEN,	J. H. LUDWIGSEN.

8sept—au 1erjanv.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENT D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du et après le 17 sept. les convois de ce chemin de fer partiront comme suit :

[illegible timetable]

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts

Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

GEORGE PANDELY,

4 avril— Surintendant-général.

GRAND CHEMIN DE FER

DE LA

Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M. et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou de livrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin de fer et les débarcadères du Teche, sera reçu tous les jours (excepté le dimanche) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY,

14août— Surintendant.

Grande Route de la Malle du Sud

PAR LA VOIE DE

Canton, Grande Jonction, Chattanooga, les Sources de la Virginie, Lynchburg et Washington.

La ligne la plus courte et la plus directe de la *Nouvelle-Orléans à Washington, Baltimore, Philadelphie, New York et Boston.*

La seule route

sur laquelle il n'y ait que des chemins de fer de la Nouvelle-Orléans à New York, et aucuns frais de ferry ou d'omnibus.

Prix—De la Nouvelle-Orléans :

Memphis	$21 50	Columbia	$62 50
Decatur	26 75	Raleigh	52 50
Nashville	33 85	Knoxville	35 75
Louisville	37 75	Bristol	42 25
Cincinnati	42 25	Virginia Springs	43 75
Columbus Ohio	46 25	Lynchburg	50 25
Cleveland, Ohio	50 75	Petersburg	52 50
Buffalo	56 25	Norfolk	54 25
Chutes Niagara	56 75	Richmond	56 50
Atlanta	23 50	Washington	54 50
Augusta	37 00	Baltimore	56 15
Charleston	42 50	Philadelphie	58 65
Savannah	4 00	New York	63 00
Wilmington	50 25	Boston	68 50

Deux convois exprès partent de la Nouvelle-Orléans tous les jours, à 7 heures du matin et à 7 heures du soir, et se relient à Decatur pour Nashville, Louisville, Cincinnati, etc ; à Chattanooga, avec des convois pour Atlanta, Augusta, Charleston, Savannah et tous les points de la Géorgie et des Carolines.

C'est sur cette route qu'est transportée la grande malle.

Il y a des chars de nuit dans tous les convois.

Le bagage est marqué pour tout le voyage et il n'y a nul délai ni détention sur cette ligne.

Pour les billets, s'adresser au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel ; aux hôtels St-James et St Charles et au dépôt du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

D. H. FEGER,

26 juillet—3m Agent général au Sud.

LONDON & LANCASHIRE

FIRE INSURANCE COMPANY.

(Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.)

CAPITAL..............$5,000,000.

R. G. MUSGROVE, agent général,

63, Carondelet, 63. 15mars—

BROOKS, MACDONALD & Co

Facteurs de coton et Commissionnaires,

RUE CARONDELET, No 56,

Nouvelle Orléans,

JAMES M. BROOKS, LE H. LEGAY, HUGH MACDONALD

THOS. B. BODLEY, & Co.

MARCHANDS DE

Machines et Instruments Aratoires.

De toute espèce de

MACHINES DE MOULIN A SCIE,

MOULINS A FARINE,

MOULINS A FARINE DE MAIS,

MACHINES A CARDER LA LAINE

SCIES CIRCULAIRES,

MACHINES A FLECHES A SANDES

MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, &

constamment en magasin.

Agence générale au Sud-Ouest, pour la vente des machines portatives de Wood & Mann et des moulins à maïs et à farine, patentées de Coleman.

THOS. B. BODLEY & Co,

Rue Perdido, No 9,

10nov—1an

Champagne ! Sparkling Moselle !

CHAMPAGNE carte blanche de Bouché Fils & Co, Mareuil.

Sparkling Moselle de Burgeff & Co, Hochheim, deux marques célèbres en France et aux Etats Unis.

A vendre par PAUL ADOUE & CO.,

[illegible] Seuls agents, 29 rue Toulouse.

GRAINES DE JARDINAGE,

DE LANDRETH.

RECOLTE DE 1867.

LE soussigné a maintenant en magasin un choix de GRAINES DE LEGUMES reçus de l'établissement de D. Landreth & Sons à Philadelphie. Il a également un bon lot d'OIGNONS.

Les marchands de la campagne peuvent s'approvisionner chez lui de graines par douzaine, cent ou mille papiers.

H. HAFNER.

Rue St Charles, No 105, en face du théatre St Charles.

LES CERCLES "ARROW"

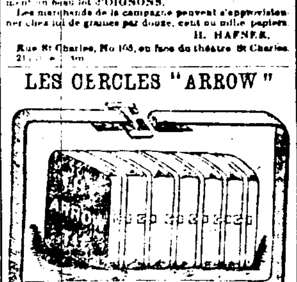

Et Cercles en Fer, peints, pour les balles de coton.

JOIGNANT la plus grande SIMPLICITE à la plus grande SURETE. Ils sont faits de métal par FER BATTU, et ont été entièrement approuvés par les

PRESSES A COTON

de tous les principaux ports de mer et par les planteurs des Etats ou on cultive le coton.

A vendre par les marchands de toutes les principales villes aux plus bas prix.

Un escompte libéral est fait aux marchands.

H. T. BARTLETT & R. W. RAYNE,

Agence générale.

26 sept—2m Rue Carondelet, No 41 Nlle Orléans.

Société de Bienfaisance des Capitaines de bateaux à vapeur.

Nouvelle-Orléans, 22 juillet 1867.

LA résolution suivante a été adoptée, aujourd'hui, par la Société de Bienfaisance des capitaines de bateaux à vapeur—

"Il est résolu, qu'à partir du 1er septembre 1867, tous les bateaux à vapeur qui naviguent sur le fleuve Mississippi et ses tributaires chargeront vingt-cinq pour cent de fret de plus pour toute coton qui ne sera pas retenu par des cercles de fer et parfaitement et complètement recouvert de toile d'emballage.

25 juil—3m C. T. REEDER, secrétaire.

Les Cercles en Fer de Fassmann

POUR LES

BALLES DE COTON.

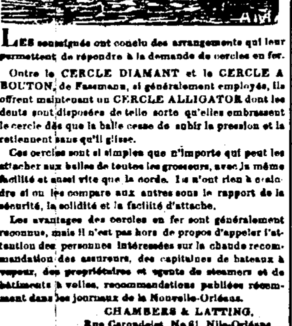

LES soussignés ont conclu des arrangements qui leur permettent de répondre à la demande de cercles en fer.

Outre le CERCLE DIAMANT et le CERCLE A BOUTON, de Fassmann, si généralement employés, ils offrent maintenant un CERCLE ALLIGATOR dont les deuts sont disposées de telle sorte qu'elles embrassent le cercle dès que la balle cesse de subir la pression et la retiennent sans qu'il glisse.

Ces cercles sont si simples que n'importe qui peut les attacher aux balles de toutes les grosseurs, avec la même facilité et aussi vite que la corde. Il n'est rien à craindre si on les compare aux autres sous le rapport de la sécurité, la solidité et la facilité d'attache.

Les avantages des cercles en fer sont généralement reconnus, mais il n'est pas hors de propos d'appeler l'attention des personnes intéressées sur la chaude recommandation des assureurs, des capitaines de bateaux à vapeur, des propriétaires et agents de steamers et de bâtiments à voiles, recommandations libres récemment dans les journaux de la Nouvelle-Orléans.

CHAMBERS & LATTING,

21 juillet—3m Rue Carondelet, No 81, Nlle-Orléans.

Clarificateur de Sucre, de Jordan.

CETTE machine est simple, parfaite, durable et le prix en est modique. Aucun procédé de vide n'y est employé. Elle est si simple, qu'un enfant de quinze ans peut la faire fonctionner. Elle ne se dérange pas facilement et ceux qui l'ont me disent que c'est une perfection. Les propriétaires de la patente la vendront, à des conditions raisonnables, sur toutes les habitations de la Louisiane et vendront les droits de patente aux Etats et aux individus qui s'adresseront aux agents indiqués plus bas. Le clarificateur a obtenu un succès complet sur l'habitation de M. T. W. Pilcou, paroisse St-Jean-Baptiste, près le Bonnet-Carré, Lne ; le sucre et la mélasse (ressemblant aussi au golden syrup) furent vendus aux plus hauts prix du marché, par M. Edward Shiff, négociant, No 165 de la rue de la Commune, Nlle-Orléans. Les planteurs suivants de la Paroisse St-Jean-Baptiste, Lne, ont employé cette excellente machine : MM. Moissonnet, William Lobe, Henry G. Story, paroisse St-Bernard, Lne. Voir le certificat.

Le Clarificateur coûtera très bien pour la mélasse qu'il rend égal au "golden syrup". On peut obtenir des renseignements, par lettre ou personnellement, en s'adressant à

H. G. HEARTT,

No 29 Commercial Place, Nlle-Orléans.

Hôtel St-Charles,

Nlle-Orléans, Lne. 23 août 1867.

A M. W. A. Jordan :

Cher monsieur—Comme vous avez reçu une patente des Etats-Unis pour clarifier le jus de canne, et une année portant ma signature ayant paru dans le PICAYUNE de la Nouvelle Orléans du 13 août, je déclare que votre patente n'est pas un empiétement sur la mienne qui applique le gaz sulfureux à la défécation et la clarification du jus de canne.

R. A. STEWART.

Paroisse St-Bernard, Lne.

Habitation Story, à 9 milles au dessous de la Nouvelle-Orléans, 28 mai 1867.

A M. W. A. Jordan :

Cher monsieur—Je me suis servi pour mes récoltes de sucre de 1865—6, de la machine faite et montée par vous pour clarifier le jus de canne par les vapeurs du soufre. La couleur et le grain du sucre en sortent des plus beaux. J'emploie toujours cette machine que je recommande aux planteurs comme étant de la plus haute importance et très économique.

Je suis respectueusement etc,

HENRY C. STORY

Cette machine se livre, à la Nouvelle Orléans et coûte $500. Les planteurs qui l'ont demandée seront servis d'après l'inscription. On peut examiner la machine chez MM. Thos. B. Bodley & Co., à leur entrepôt d'agriculture, No 9 de la rue Perdido, Nlle-Orléans.

N. B. Toute personne qui violera les droits de la patente sera poursuivi devant les tribunaux.

11 sept—1m.

HOTELS, RESTAURANTS, etc

RESTAURANT DE L'INDEPENDANCE,

243 rue de la Levée,

En face du marché aux fruits

Didier A. BROUET,

CHARLES LEVY

successeur.

Chambres garnies, salons pour repas, repas de commande, baptêmes, etc. Prix modérés. 7sept—1me

LA DOMINICA.

Confiserie, Pâtisserie, Glaces et Sorbets, LUNCH ET REPAS SUR COMMANDES, NOCES.

Angle Canal et Bourgogne.

20 mai—1 an L. E. GASTINEL.

RESTAURANT FRANCAIS,

32......RUE ROYALE......32

Tenu par Philippe Forget,

Successeur de GALPIN.

CHAMBRES GARNIES.—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptêmes, &c., &c. M. FORGET conservera ses anciens prix.

1er juillet—

RESTAURANT COSMOPOLITE

LOUIS CHAPLAIN, propriétaire,

No 11 Rue Royale, entre Canal et Douane—SALON au premier pour noces et repas de familles—CHAMBRES garnies pour les habitants.—Le restaurant sera toujours pourvu de tout ce que le marché pourra fournir de mieux ; ainsi que la cave, qui est remplie des premiers crus de Bordeaux et de Bourgogne. Les prix sont modérés. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

27janv—1 an

Compagnie d'Assurance de l'Union, de la Nouvelle-Orléans.

LES bureaux de la Compagnie d'Assurance de l'Union ont été transférés au No 19 de la rue St. Charles, entre les rues Canal et Commune.

J. W. CRAWFORD,

1er oct—1ms secrétaire.

O. B. GRAHAM & Co,

139......RUE GRAVIER......139

ENTRE LES RUES CAMP ET ST-CHARLES.

IMPORTATEURS DE

Marchandises sèches, étrangères et du pays.

AGENTS DU "YORK STREET FLAX SPINNING COMPANY" DE BELFAST,

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivera par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à draps, toile à cole rons ; chemises de toile et devants de chemises en toile, toile écrue et Blay, gingas, toile Planter's, toile blanche et toile écrue à moustiquaires, mouchoirs batiste, linons Long, linons blancs, linons imprimés, damas en pièces, drap damas, nappes et serviettes, diapré, Hoekaback, écru et dito blanc, coutils, Ducks, Hollande Surlaps, bobinets, mousselines suisses, tape checks, gingas Union et coton, ginghams, tartans, indiennes, indiennes rouges, mouchoirs Madras, coton en bobines et fil de chanvre etc. 19 fan—1 an

SEPTIEME ETAT ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Star.

Rue Carondelet No 14.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 juillet 1867		$70,141 25
Savoir : Sur les risques d'incendie	$50 790 00	
" " de mer	11,457 15	
" " de rivière	7,504 08	$70,141 25
Moins : Pertes sur les risques d'incendie	$19,773 66	
" " de mer	7,423 86	
" " de rivière	3,495 57	$30,693 09
		$39,448 16
Frais de bureau moins le montant au crédit des dépenses casuelles, &c.	$13,716 16	
Ré-assurances	2,415 17	
Primes remboursées	485 26	$16,606 59
		$22,839 56
15, 20 et 25 pour cent alloué aux assureurs pendant l'année		15,085 82
		$7,753 73
Somme réservée pour risques non expirés		5,550 [illegible]
		$2,203 73
En caisse	$19,721 11	
Effets à recevoir en main	17,895 64	
Primes en voie de perception	3,559 45	
Placé en bons de la ville	10,000 00	
Balance due sur des billets de souscription	107,373 56	149 644 16

Ce qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

A. SCHREIBER, Président pro temp.

M. AUGUSTIN, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi

ETAT DE LA LOUISIANE,—Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans, ce 27 août 1867.

PAUL W. COLLENS,

Troisième Juge de Paix

Les Directeurs ont résolu de payer un an d'intérêt de six pour cent sur les certificats émis de scrip, à partir du 1er octobre prochain.

— DIRECTEURS —

Placide Forstall,	P. Fourchy,
James Jackson,	A. Forstall,
Adolphe Schreiber,	L. R. Coleman,
Charles Rouxan,	Jas. Tullock,
J. F. Schroeder,	E. Lapice,
Alfred Dubuc,	W. C. C. Claiborne,

Cette Compagnie continue d'assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière aux taux du tarif de primes et elle remboursera 15 pour cent aux personnes qui se sont assurées.

PLACIDE FORSTALL, Président.

29sept—1m N. AUGUSTIN, Secrétaire

Compagnie d'Assurance

DES

FACTEURS ET DES COMMERÇANTS,

39......Rue Carondelet......39

Nouvelle-Orléans.

Tous les dividendes de cette Compagnie sont payables au comptant.

Montant des primes reçues la première année (de notre entrée de ses affaires, expirée le 30 avril 1867— $413,636 42.

— ACTIF —

Le 30 avril 1867..............$510,816 91.

Cette compagnie continue d'émettre des polices contre les pertes et les avaries occasionnées par les incendies et contre les dangers des fleuves et des mers aux taux courants de primes.

MICHEL MUSSON, Président,

HARMON DOANE, Vice Président,

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James Hewitt,	J. J. Warren,
W. A. Johnson,	Wm Bell,
J. W. Burbridge,	Robert Pitkin,
Jno L. Noble,	Alfred H. Isaacson,
Moses Greenwood,	Richd McKeon,
Alfred R. Huntington,	Saml F. Moore,
Hugh McCloud,	Wm H. Henning,
Marshall J. Smith,	Thos M. Scott,
L. Cahfield,	Joseph Bock,
John Chaffe,	J. R. Jennings,
L. H. Terry,	R. T. Buckner,
Jos D. Blair,	R. H. Ware,

Saml Friedlander.

août 6m

Compagnie d'Assurance Germania de la Nlle-Orléans.

PREMIER ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Total des primes de l'année expirée le 31 mars 1867		182,345 04
Primes d'incendie	127,696 99	
Primes de mer	44,610 32	
Primes de rivières	10,725 77	182,345 04
Moins—Primes remboursées		2,245 00
Montant en réserve pour risques non-expirées	25,425 36	27,670 96
Montant net des primes		154,674 18
Pertes payées.		
Pertes par l'incendie	26,219 80	
" " de mer	22,283 20	
" " de rivières	2,609 06	
	51,121 79	
Ré-assurances	6,406 69	
Dépenses, intérêt	25,166 87	
Taxe et souscriptions	4,740 92	
20 et 25 0/0 d'escompte	37,013 18	124,454 26
Bénéfice net		30,219 93

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets pour actions	240,550 00
Effets	1,333 33
Dû, par comptes individuels	16,319 82
Prêts sur garanties, sur demande	37,830 00
Prêts sur hypothèque	9,664 30
Garanties des Etats-Unis	15,700 00
En caisse	33,597 61	355,645 [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

[Signé] E. MAIER, Secrétaire. D. MICHEL, Président

Assermentés et signés, pardevant moi, ce 12 avril 1867.

[Signé] G. H. BRAUGHN,

Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 11 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de 30 pour cent sur le capital payé ou $10 par action, est déclaré et sera porté au crédit des billets d'actions non encore payés.

D. MICHEL, Président.

C. T. FORSTER, Vice-Président.

E. MAIER, Secrétaire.

— *Directeurs :* —

J. H. Elmer,	F. Wintz,	H. Bacon,
W. B. Schmidt,	H. F. Klumpp,	Geo. Wern,
F. A. Luling,	C. T. Forster,	Louis Schwarz,
A. Brahn,	F. Froh,	G. L. L. Meyer,
H. Zuberbier,	H. W. Schwartz,	Charles Bendix,
Thos. Schorr,	Auguste Koenig,	D. Michel,
Chas Loeffer,	L. F. Berge,	O. H. Karstendick
Julius Hoerner	F. Rickert,	E. Claren.

13 avril—1mtil

DIX-HUITIEME ETAT ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 MAI 1867.

Les Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1867 :

Primes d'incendie dans l'année	$396,083 61	
Primes de mer dans l'année	160 885 86	
Primes de rivières dans l'année	284,577 55	
Total		$841,556 02
Total net des primes		$756,734 54
Payé : Pertes par l'incendie	$110,486 48	
Pertes sur mer	124,502 47	
Pertes sur les rivières	227,557 02	
Taxes	39,060 44	
Payé : Profits et pertes, réassurances, escompte au lieu de scrip, intérêt, frais généraux, escompte	181,921 29	708,529 70
Bénéfice net		$48,204 83

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Effets à recevoir	$40,154 78	
Prêts sur hypothèques	22 546 25	
Prêts sur garanties et actions	82,585 96	145,285 09
Scrip étranger et du pays, compte de scrip		46,168 68
Propriété foncière		70,000 00
Encaisse		155,118 97
Bons consolidés 6 p. c.	$30,600 00	
Bons de la ville	96 590 00	
Compte d'actions de banque	175,677 17	
Vallette Dry Dock Company	12,000 00	
Bourse des Marchands	1,000 00	
Compagnie d'allège et de ouvrage de la Nlle Orléans	500 00	315,757 17
Dû pour primes en voie de perception		79,376 44
Actif		$792,014 35

La Compagnie possède également :

Billets et bons suspendus	$636,325 21
Compte de scrip forfait	7,855 34
Intérêt non réclamé	9,385 56

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

PAROISSE D'ORLEANS,

Ville de la Nlle-Orléans.

Assermentés et souscrit pardevant moi, ce 23 mai 1867.

G. H. BRAUGHN,

Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie payera un intérêt de SIX pour cent, comptant, sur les certificats non encore payés de scrip, aux porteurs des dits certificats, à partir du deuxième lundi de juillet prochain.

Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende scrip de VINGT pour cent sur les primes ayant droit à la participation, pour l'année expirée le 30 avril 1867. Il sera émis des certificats, pour le dit dividende, à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.

SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.

— DIRECTEURS —

Thomas A. Adams,	P. H. Foley,
Samuel H. Kennedy,	James Hewitt,
C. T. Buddecke,	William Edwards,
Samuel B. Newman,	A. G. Ober,
James J. Hanna,	J. Norman Jackson,
John Watt,	A. Thomson,

23 mai—

VENTES JUDICIAIRES.

ALF. MARCHAND vs W. R. HICKS.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,510—En vertu d'un ordre de vente, rendu le 10 d'octobre 1867 et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MERCREDI vingt trois d'octobre 1867, à 10 1/2 heures A. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication

1o. L'installation du café situé au rez de chaussée de la maison No 87, rue St Charles, dans le Premier District de cette ville ;

2o. L'installation du café situé au premier étage de la maison No 97, rue St Charles, même District ;

3o. Un lot de vins, liqueurs, meubles, &c.

Le tout suivant inventaire dépo é en mon bureau pour recours.

Saisis provisoirement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

12oct—15,18,21,23.

Forsheimer Frères vs. la goëlette FANCY et als.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,744—En vertu d'un ordre de vente rendu le 3 d'octobre 1867 et à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI douze de novembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

La goëlette FANCY, ensemble avec ses voiles, amarres etc, telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississippi, en face de la Raffinerie de la Louisiane, au-dessous de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

12 oct—21,30 nov 6,12

F. ZURSCHMEDDEN vs C. HAUSCHILD. (John Christian Hauschild.)

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,656—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, vingt-et-un d'octobre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux certains terrains situés au Nouveau Faubourg Washington de cette ville, derrière la Presse à coton, et désignés sur un plan dressé par Joseph Pilié, et devant voyer, le 17 d'avril 1833, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, alors notaire public en cette ville, par acte en date du 4 mai de la même année, par les numéros NEUF et DIX de l'îlet numéro Neuf.—Les dits terrains mesurent chacun vingt pieds de face à la rue de la Presse à Coton, entre les rues des Bons Enfants et Moreau, sur cent quatre pieds de profondeur, mesure anglaise, et appartiennent au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Louis B. Roy & Chas Thomas suivant acte au rapport de Jos. Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 24 avril 1844.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dits terrains.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

20 sept—20,25—oct 6,12,21.

JOSEPH ENDERRES vs CATHERINE MELLMEEN, son épouse (Interdite.)

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 23,543—En vertu d'un ordre de vente rendu le 16 de septembre 1867, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-six d'octobre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont la description suit :

Deux terrains contigus, situés dans le Troisième District de cette ville désignés par les numéros vingt et un et vingt deux, de l'îlet numéro cinquante quatre, borné par les rues Baudelle, Joséphine, de l'Union et des Français, d'après un plan dressé par A. Burgi, voyer, daté du 15 février 1849 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire public en cette ville, sous le numéro 11 au Livre de Plans No 5.

Les dits terrain ne ayant les dimensions suivantes, savoir : Le numéro vingt et un mesure, mesure française, trente pieds de face à la rue de l'Union sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Et le numéro vingt deux mesure, mesure française trente pieds de face à la rue de l'Union, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Aussi. Une portion de terre située dans le District susdit mesurant quatre vingt seize pieds de face à la dite rue de l'Union, sur cent vingt huit pieds de profondeur dans l'îlet numéro quatre vingt cinq (85) borné par les rues du Génie, Carondelet, de l'Union et Bagatelle, sans entourage ou autres améliorations.

Conditions - Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

25 sept—3 12 19 et 26 oct

D. S. DEWEES vs les héritiers d'ELISHA CROKER Jugement en reconvention.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 13,017—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI dix-neuf d'octobre 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

1o — Deux terrains désignés par les numéros Deux et Douze (2 et 12) et la moitié des terrains désignés par les numéros Trois et Onze (3 et 11) dans l'îlet de terre borné par les rues des Magasins, Fourcher, Lafayette et Girod.

Les dits terrains mesurent chacun vingt neuf pieds de face à la rue des Magasins, vingt neuf pieds de face à la rue Fourcher sur cent soixante treize pieds de profondeur entre les dites rues, entourant chaque demi terrain.

Une autre terrain situé dans le même îlet, désigné par le numéro........, mesurant vingt-neuf pieds sept pouces de face à la rue Fourcher sur cent soixante pieds sept pouces et cent soixante-quatorze pieds six pouces et 4 lignes, entre.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dits terrains.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

Shérif de la paroisse d'Orléans

17 sept—17 26 oct 4 11 15

FREDERIC BAUER vs THERESA BESSON.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI deux novembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Six certains terrains, situés dans le Deuxième District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, les dits terrains sont désignés sur un plan dressé par [illegible] par les numéros [illegible] [illegible] ; et le terrain dans l'îlet ; tous les dits terrains désignés par les numéros [illegible] [illegible] [illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

2 oct—11,26 nov

Vente par le Shérif de la paroisse d'Orléans, à l'effet d'opérer un partage.

Succession de feu OLE ANDERSON, décédé.

DIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 23,[illegible]—En vertu d'un ordre rendu le [illegible] de septembre 1867 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI deux d'octobre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé au faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro S[illegible] de l'îlet numéro [illegible] compris entre les rues d'Enghien, du Port, Casa-Calvo et Moreau d'après un plan dressé par J. Pilié, [illegible] le 26 de février 1835 mesurant, mesure américaine, vingt-neuf pieds de face à la rue Casa-Calvo, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison contenant quatre chambres au rez-de-chaussée, et une chambre au 1er étage, une maison contenant une chambre, deux cuves, lieux d'aisance, cour briquetée, &c., &c.

Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition que le défunt Ole Anderson en avait faite de Francisco Guitar, suivant acte au rapport de Félix Percy, ci-devant notaire public en cette ville en date du 15 janvier 1853.

Conditions —comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

15sept—15,17,26 4 11 19.

THOMY LAFON vs JEAN JACQUES MONTFORT

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 18142—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, quatre de novembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans de l'îlet compris entre les rues Toulouse et St-Louis, Dauphine et Bourbon, ayant une façade de quarante pieds sur la rue Toulouse, sur une profondeur et façade sur la rue Dauphine de quarante-cinq pieds, entre lignes parallèles, mesure française, formant l'angle des dites deux dernières rues

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

5oct—9,18,26;2,11nov.

La veuve O. LELIEVRE vs. la dame ANNE W. JETER.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 11,594.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI neuf de novembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés au faubourg Ste-Marie, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Camp, Girod, Ste-Marie et Sud de la place Lafayette et désignés par les Nos Un et Deux, d'après un plan dressé par Alfred E. Forstall, député arpenteur le 15 de février 1832.

Les dits terrains sont contigus et mesurent, mesure américaine, chacun vingt-cinq (25) pieds de face à la rue Sud de la Place Lafayette sur quatre-vingt-sept (87) pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; le No Un forme l'angle des rues du Camp et Sud.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à trois étages connue sous le nom de : "Florence House", cuisine, etc., etc.

Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours précédant celui de la vente.

Aussi—Quatre cent cinquante [450] actions aujourd'hui réduites à quatre cent vingt-une [421], de cent piastres chacune du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un stock-note en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane de la somme de huit mille cinq cent cinquante piastres [$8,550 00] payable le 1er de juin 1868, fixe en remboursable conformément aux termes de la charte de la dite Banque, et la balance du prix d'adjudication, comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

8oct—8,17,26;2,9nov.

Alfred Beaufeu vs. Joséphine Bénit, épouse d'Etienne Carlon.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — No. 23,973. — En vertu d'un writ de saisie vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI, trente et un d'octobre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UN TERRAIN situé dans l'ancienne Municipalité No. Deux (aujourd'hui le Premier District) de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Perdido, Ste-Adeline et Madeleine, la continuation projetée de la rue Claiborne, et tous les droits contre la ville de la Nouvelle-Orléans, s'il y en avait, pour toute terre prise pour l'ouverture ou le redressement de la dite rue Claiborne. Le dit terrain est désigné par le numéro Onze, d'après un plan dressé par George T. Dunbar ci devant arpenteur, daté du 22 juin 1847 et déposé sous le numéro Trois, en l'étude de G. R. Beard, alors notaire public en cette ville.—Le dit terrain mesurant trente et un pieds trois pouces de face à la continuation projetée de la dite rue Claiborne, trente et un pieds sept pouces et une demi-ligne de largeur derrière, cent cent pieds six pouces de profondeur sur la ligne latérale limitrophe du numéro Douze, et quatre-vingt-dix pieds et six lignes de profondeur sur la ligne à l'opposé, mesure américaine.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Jean Rotgé, suivant acte au rapport de A. D. Doriocourt, notaire public en cette ville, en date du 17 janvier 1857.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

20sept—oct 7,15,21,31.

Succession de F. W. TORBERT—No 29,762.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que F. W. Stockfield a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu F. W. Torbert, décédé intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

10 oct—15 19 Greffier.

Succession de LEON VANDENWEGHE—No 29,751

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que E. K. Boyd a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Léon Vandenweghe décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

10 oct—15 19 Greffier.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de THOMAS KING—No

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que Rodger King a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Thomas King, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

12 oct—17 21 Greffier.

Succession de WM. D. McPHERSON—No

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que S. T. Blessing a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Wm. D. McPherson, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

12 oct—17 21 Greffier.

Succession de HENRY A. HOFFMAN—No

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Eliza Jane Hoffman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Henry A. Hoffman, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

12 oct—17 21 Greffier

Succession de E. A. BANKS—No

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que J. W. Turner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de E. A. Banks, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

12 oct—17 21 Greffier.

Succession de GABRIEL ROUBILLAC—No

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Bertrand Roubillac a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Gabriel Roubillac, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

12 oct—17 21 Greffier.

Succession de HENRY ARENT—No 29 732

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mme Veuve Arent a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu son époux Henry Arent, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

3 oct—8,12 Greffier.

Succession de HIPPOLYTE HUMBERT — No 29,731

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Pierre-François Nouvel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Hippolyte Humbert, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

3 oct—8,12 Greffier.

Succession de P. G. O'RILEY—No 29 752

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Anthony Julian a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu P. G. O'Riley, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour P. R. O'RORKE,

8 oct—12, 16 Greffier.

Succession de JAMES McMILLAN—No 29,697.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit, compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

3 oct—8,12 Greffier.

Succession de F. L. E. LUDIVIGSEN—No 29,780

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que John H. Ludivigsen a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu F. L. E. Ludivigsen, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

3 oct—8,12 Greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie par ces présentes que le 26 septembre 1867, jugement a été rendu en cette Cour dans la cause suivante, dont les termes et chiffres et après, savoir :—No 20,[illegible] Françoise Ducay, vs. François Dacier, son mari—Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse Françoise Dupont, contre le défendeur François Dacier, son mari, que la communauté d'acquêts et de gains qui a existé jusqu'à présent entre eux soit dissoute ; qu'elle, soient et lui sont le moyen séparés de biens, que la demanderesse soit autorisée à reprendre et à administrer ses biens et à acquérir à et en conséquence et à administrer ses biens séparément et paraphernaux, que le défendeur paie les frais du procès.

Jugement rendu le 26 septembre 1867.

Signé CHAS. LEAUMONT, Juge de la dite Cour, agissant en l'absence de l'Hon. G. Duplantier, Juge de cette Cour.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 30e jour de septembre de l'année de Notre Seigneur 1867, et la 92e année de l'Indépendance des Etats-Unis.

F. J. LAIZER, Député Greffier.

2sept—12,26oct.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. P. BOISSEAU.

Jambons, épices, farine, savon, etc.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

Il sera vendu aujourd'hui, samedi, 12 octobre 1867, à 10 heures du matin, [illegible] Nos [illegible]

Jambons, épices, [illegible] [illegible] farine, savon, [illegible] [illegible] whisky, bière, vin rouge, champagne, [illegible] [illegible] [illegible] Havre

Conditions—Comptant, en billets du trésor des Etats-Unis.

VENTE RENVOYEE.

Beaux Meubles Français et Américains.

La vente aura lieu LUNDI, 14 octobre 1867, au No 140 de la rue Clio,

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur,

Bureau, rue Gravier, Nos. 49 et 51, entre les rues Tchoupitoulas et Nlle-Levée.

IL sera vendu, lundi, 14 octobre 1867, à 10 heures du matin, à la résidence No 140 de la rue Clio, entre les rues St-Charles et Prytanie—**Tout le contenu de la dite résidence**, comprenant : beaux meubles français, en bois de rose, bacontelle, de salon ; un beau lit Victoria en noyer noir à armoire en noyer noir, à glace ; table à coulisses en noyer noir et de cuisine ; armoire à bibliothèque en bois de rose, porte-chapeaux et bois de rose ; meubles de salle à manger en noyer noir ; table de centre, table à ouvrage et de toilette ; miroirs à cadres dorés ; vases, tableaux à l'huile, gravures ; tapis velours et de Bruxelles ; nattes, toile cirée, tapis d'escalier, chaises à ressorts et à siège en rotin, couchette, lavabos à dessus en marbre, rideaux, stores ; coutellerie, argenterie plaquée, verrerie et faïence ; service en porcelaine, 38 pièces ; fourneau "Charter Oak" de cuisine, et ustensiles, une très belle pendule allant trente jours.

—Egalement—

Un piano No 1.

—Et—

500 bouteilles vides.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 11 oct

PAR CHARLES E. FORTIER

Meubles etc. Meubles, etc.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur,

Bureau, rue Bienville, No. 33.

SAMEDI, 12 octobre 1867, à 10 heures du matin. Il sera vendu au No 33 de la rue Bienville—

Un lot de meubles, comprenant : Bois-de-lit, matelas, armoires, chaises, vitrières, etc

—Egalement—

7 machines à rectifier—8 rouleaux de corde d'emballage. 11 oct

Groceries, Groceries, etc.

Succession de MARGARITA KARMAN.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur.

Bureau, rue Bienville No 33

MARDI, 22 octobre 1867, à 10 heures du matin, sur les lieux, au coin des rues St Philippe et Villeré, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, les effets mobiliers de la susdite succession savoir—

Le fonds de la grocerie située au coin des rues St. Philippe et Villeré, comprenant : Savon, riz, vins, liqueurs, vitrières, etc. Egalement—Un lot de meubles tels que : bois de lit, armoire, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 11 oct—12,22

Groceries, etc. Groceries, etc.

Succession de JOHN WHITLA.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,

Bureau, rue Bienville, No 33.

SAMEDI, 12 octobre 1867, à 10 heures du matin, au No 31 de la rue Bienville, entre les rues Chartres et Levée, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans il sera vendu les effets mobiliers de la susdite succession et comprennent—Whisky, bacon, tabac, savon, etc. Egalement une montre en argent et une chaîne en or

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 11oct

Succession de L. A. PEIRCE.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur

Bureau, rue Bienville No 33.

SAMEDI, 19 octobre 1867, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu au No 33 de la rue Bienville entre les rues Chartres et Levée, en vertu d'un ordre de l'honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 2 octobre 1867, les articles suivants, appartenant à la susdite succession, savoir—

Une épinglette en diamant, une montre en or, une malle et un lot de linge de corps.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 8 oct—15,19

Vacherie. Vacherie.

Succession de Jean Foulan.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,

Bureau rue Bienville No. 33.

MARDI 15 octobre 1867 à midi il sera vendu sur les lieux, dans la rue Hancock, entre les rues Bons Enfants et Moreau, en vertu d'un ordre de l'Hon. rable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 30 septembre 1867—

Quarante-huit vaches, 1 taureau, 2 génisses, 1 poulain, 1 mulet, une charrette à lait, une charrette à bras et une autre à lait, un lot de baquets et de mesures—Egalement, une malle et linge de corps, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 2 oct—7,12 15

Propriété dans la rue de la Douane, entre les rues Johnson et Prieur.

Succession de Mme C. MARCHAND.

Par CHARLES E. FORTIER, Encanteur,

Bureau, rue Bienville, No 33.

SAMEDI, 12 octobre 1867, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 5 septembre 1867, la propriété ci après décrite—

Un terrain, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus tous les droits, voies, etc. appartenant au dit terrain qui est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 44, compris entre les rues Johnson, Prieur, Canal et Douane, désigné par le No 12 sur un plan dressé par J. [illegible] voyer, daté du 6 mars 1849. Le dit terrain mesure, au pied américain, 27 pieds de face à la rue de la Douane, sur 106 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu fédéral, par devant E. Lauer, notaire public aux frais de l'acquéreur. 10 sept—19, 26—12 oct

Morceau de terre dans le Troisième District.

Succession de J. F. Remacle.

Par CHARLES E. FORTIER, encanteur

Bureau rue Bienville No 33

SAMEDI 26 octobre 1867 à midi il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, date du 16 septembre 1867, la propriété suivante—

Un certain morceau de terre, de forme irrégulière, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet compris par les rues Havane, Hero, Beauregard et l'Avenue de l'Hôtel—Le dit morceau de terre est désigné par le No 12 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, mesure américaine, 199 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Héro, 31 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue Havane, 76 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Beauregard et 158 pieds 2 pouces 3 lignes de face à l'Avenue de la rue Beauregard à la rue Havane. Ensemble tous les droits, voies, servitudes, &c., appartenant au dit morceau de terre.

Conditions—La moitié comptant ; le reste à 6 et 12 mois de crédit en billets hypothécaires portant 8 pour cent d'intérêt de la date à parfait paiement. L'acquéreur devra payer comptant les honoraires d'avocat engagés dans ce procès pour le recouvrement des montants dus au *dit* terme.

L'acte de vente, y compris les timbres du Revenu fédéral des Etats Unis par devant Octave More, notaire public aux frais de l'acquéreur.

24sept—1,12 19 20 26

Propriétés dans la rue St Ferdinand, entre les rues Bons Enfants et Amour.

SUCCESSION DE MME VVE JOSEPH SCHEMEL.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur,

Bureau, rue Bienville, No 33.

SAMEDI, 2 novembre 1867 à midi il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans date du 27 septembre 1867, les propriétés suivantes—

Deux certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, avec tous les droits, voies, servitudes, etc, au faubourg Washington, Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 15 et 16 de l'îlet No 11, compris entre les rues Bons Enfants, St Ferdinand, Poëtes et Amour, lesquels terrains mesurent ensemble, au pied américain, 54 pieds de face à la rue St Ferdinand, sur 121 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations dessus. L'acquéreur aura le privilège de ces dits terrains sur le marché français.

—Egalement—

A 4 heures de l'après midi à la dernière résidence du défunt dans la rue St Ferdinand entre les rues Poëtes et Amour—

Un lot de meubles, comprenant : bois de lit, chaises, armoires, ustensiles de cuisine et tous les accessoires de la boulangerie, ustensiles, etc., etc., de Poëtes, un wagon de boulanger, un cheval, etc.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats Unis, par devant E. Lauer, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

1er oct—12 19 26 2 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & Co.,

H SAMORY, Encanteur.

SAMEDI, 12 octobre, il sera vendu à 10 heures, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

200 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants, reçus par les derniers arrivages de Boston, New York et Philadelphie.

—Aussi—

20 malles Bottes et Congress coupés.

Conditions à la vente. 11 oct

PAR WALTON & DESLONDE

Deux maisons en bois à deux étages, Nos 372 et 374, rue Commune, et une maison à deux étages, No 78, rue Claiborne, en face du Marché Claiborne ;— Deux terrains sur la rue du Camp, entre les rues Race et Orange ; — Quatre terrains sur la rue Clara, entre les rues Clio et Erato ; —Deux terrains sur les rues Water et Levée, entre les rues Troisième et Quatrième ; — Quatre terrains à Bouligny, sur la rue Live Oak, à l'encoignure de la rue Cadiz ; — Un îlet de terre à Carrollton et dix-huit terrains dans la ville de Bath.

Succession de E. H. Pomroy, décédé.

Dixième Cour de District de la Paroisse Caddo—Dossier No 988.

Par J. B. WALTON & DESLONDE,

J. B. WALTON, encanteur.

Bureau—No 47 rue Carondelet.

SAMEDI, le 16 novembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu et conformément à deux ordres de l'Honorable Dixième Cour de District de la Paroisse Caddo, dans l'affaire ci-dessus, tous deux datés du 25 septembre 1867, dossier de la Cour No 988, il sera vendu, pour le compte de la succession ci-dessus, les propriétés suivantes, savoir—

Propriétés dans le Premier District.

TROIS TERRAINS, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent dans l'îlet borné par les rues Commune, Claiborne, Gravier et de St Adeline, maintenant Willow, désignés par les Nos 5 6 et 22.

LE TERRAIN No 5 mesure 27 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue Commune, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

LE TERRAIN No 6 mesure 27 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue Commune, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations sur ces deux terrains consistent en **une maison double à étage** couverte en bardeaux, Nos 372 et 374, rue Commune, ayant de chaque côté un salon et salle à manger au rez-de-chaussée et deux chambres à coucher au premier, et des galeries de face et de côté et des dépendances en bois à deux étages ayant une cuisine en bas et une chambre à coucher en haut, avec une grande cour. Ces maisons sont en bon état, avec une grande cour, plantée de figuiers et de vigne, et sont louées à bail jusqu'au 30 avril 1868, à raison de $45 par mois pour chaque côté. Cette propriété est située dans un excellent voisinage, à proximité du marché Claiborne et des chars à chevaux de la rue du Canal.

LE TERRAIN No 22 mesure 29 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Claiborne, 27 pieds [illegible] sur la ligne de fond, sur une profondeur de 119 pieds 5 pouces et 7 lignes sur une ligne et 105 pieds 10 pouces sur l'autre côté. Les améliorations sur ce terrain consistent en **une moitié de maison double à deux étages**, No 78, rue Claiborne, ayant deux chambres au rez-de-chaussée et deux au premier, avec des galeries de face et de côté ; une cour pavée en briques, et louée à bail jusqu'au 30 septembre 1868, à raison de $20 par mois.

DEUX TERRAINS, dans l'îlet borné par les rues du Camp, Magazine, Race et Orange, désignés par les Nos 7 et 8, mesurant chacun 32 pieds de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

QUATRE TERRAINS, dans l'îlet borné par les rues Clara, Clio, Marais et Erato, désignés par les Nos 2, 3, 4, et 5, mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Clara, sur une profondeur de 120 pieds 7 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles.

Propriétés dans le Quatrième District.

LA MOITIE INDIVISE DE DEUX TERRAINS, dans l'îlet borné par les rues Water, Levée, Troisième et Quatrième, désignés par les Nos 7 et 14.

LE TERRAIN No 7 mesure 25 pieds 9 pouces 7 lignes de face à la rue Water, 25 pieds 10 pouces dans le fond, sur une profondeur de 121 pieds 10 pouces 5 lignes sur une ligne et 91 pieds 4 pouces 7 lignes sur l'autre côté.

LE TERRAIN No 14 mesure 25 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue Levée sur une profondeur de 91 pieds 4 pouces 6 lignes sur une côté et 92 pieds 11 pouces 3 lignes sur l'autre côté.

Propriété à Jefferson City.

QUATRE TERRAINS, à Gravier Bouligny dans l'îlet No 25 borné par Magazine, Live Oak, Jewel et Cadiz, désignés par les Nos 14, 15, 16 et 17, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Live Oak, sur une profondeur de 114 pieds. Le terrain No 14 forme l'encoignure des rues Live Oak et Cadiz.

Propriétés à Carrollton.

UN CERTAIN ILET DE TERRE dans la ville de Carrollton, paroisse Jefferson, désigné par le No 1 et borné par Canal Avenue et les rues Cypress, Newhome et Dublin, mesurant 32 pieds sur 30 pieds.

Propriétés dans la ville de Bath.

DIX-HUIT TERRAINS, dans la ville de Bath paroisse Jefferson, dans l'îlet désigné par le No 59 sur le plan original dressé par Louis Bringier arpenteur général, daté le 13 décembre 1836, les dits terrains sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73 et 74.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Actes de vente pardevant James D. Augustin notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du gouvernement des Etats Unis

12 oct—19 et 26—Nov 2, 9 14 15 et 16.

Actions de la Banque du Crescent City, actions de la Banque de la Nouvelle Orléans et actions de la Banque des Artisans et des Négociants à l'encan.

Succession de E. H. Pomroy, décédé.

Dixième Cour de District de la Paroisse Caddo

Dossier No 988.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE,

J. B. WALTON, encanteur,

Bureau, No 47, rue Carondelet.

SAMEDI le 26 octobre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal, et de la Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Dixième Cour de District de la Paroisse Caddo, dans l'affaire ci-dessus, dossier de la Cour No 988, daté du 25 septembre 1867, il sera vendu pour le compte de la succession ci-dessus, les actions de capital suivantes, savoir—

SOIXANTE QUINZE (75) ACTIONS du fonds capital de la Banque du Crescent City.

TRENTE-CINQ (35) ACTIONS du fonds capital de la Banque de la Nouvelle-Orléans.

SEIZE (16) ACTIONS du fonds capital de la Banque des Artisans et des Négociants de la Nouvelle-Orléans.

Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats Unis 12 oct—19 25 26

PAR THOMAS & SPEAR

Succession de Thomas L. M[illegible]

Articles pour jeux de BASE BALL.

PAR THOMAS & SPEAR

PLACIDE J. SPEAR, Encanteur,

Salle de vente coin Levée et rue Bienville.

MARDI 15 octobre à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu sur les lieux rue Poydras, entre Baronne et Carondelet en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. J. W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus 1867 pour le compte de la succession susdite les articles pour jeux de BASE BALL, tels que : comprises barrier, casquettes, bolle, balle, balles, [illegible] les [illegible] [illegible] grosse, moyenne et petite, [illegible] palettes bois d'érable &c. &c.

Un fusil, &c. &c.

Et jeux de vente.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis

PAR J. B. CROZAT.

Marchandises sèches, meubles, matelas, couvertures de laine, etc.

PAR J. B. CROZAT, Encanteur

IL sera vendu, samedi, 12 octobre, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan encoignure St Louis et Chartres, coton, bas, mouchoirs, couvertures de laine, bas coton, gants, cravates, etc. etc.

Conditions comptant en billets de ville. 12 oct

PAR E. M. JACOBS.

Magasin de Confiserie.

Succession de M. et Mme A. Mambèles.

PAR E. M. JACOBS, encanteur,

Passage de la Bourse Nos 36 & 38,

IL sera vendu, samedi, 19 octobre, à 2 heures de l'après-midi au No 3 de la rue Poydras—en vertu d'un ordre de l'honorable Jas Thomas, de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté du 5 octobre 1867—le fonds d'une confiserie d'après l'inventaire pris.

Conditions - Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 9 oct—14 19

PAR C. E. GIRARDEY & CO

VENTE A L'ENCAN

Pour le compte et au risque des premiers acquéreurs.

Maison double, Nos 106 et 108, rue Ste-Marie, entre les rues Annonciation et Chippewa.

Jacob Kaugger Jr. et als. vs. Mary Veiz. —No 28,464—

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans.

Vente pour opérer un partage.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,

NICHOLAS J. HOEY, encanteur.

Bureau, No. 17, Exchange Place.

SAMEDI, le 2 novembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 5 sept. 1867, il sera vendu à l'enchère publique pour opérer un partage, et pour le compte et aux risques des premiers acquéreurs Jacob Kaugger et Caroline Weeth la, épouse de Wm. H. Westhols, qui ne se sont pas conformés aux conditions de l'adjudication qui leur fut faite le 7 septembre 1867, la propriété ci-après décrite savoir :

UN LOT DE TERRE dans le 4me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Marie, St-André Chippewa et Annonciation, désigné par le No 13 et mesurant 60 pieds de face à la rue Ste-Marie, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles (mesure française). Les améliorations consistent en une maison basse (double), en bois, retirée de la rue, ayant 6 chambres, et une cuisine à un étage avec 4 chambres, hangar, 3 citernes, arbres fruitiers dans la cour, etc., connue par les Nos 106 et 108, rue Ste-Marie.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis, l'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de 1867.

Actes de vente et les timbres de Revenu aux frais de l'acquéreur par devant E. Barnett notaire public.

29 sept—oct 12,19,26—nov 2

Terrains à l'encoignure des rues St Charles et Soniat.

Succession de James Burbank—No 17,889.—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,

NICHOLAS J. HOEY, encanteur.

Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI le 2 novembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 24 de septembre 1867, il sera vendu à l'enchère, pour le compte de la succession de James Burbank, les propriétés ci après décrites, savoir :

Un demi îlet de terre dans la Paroisse de Jefferson, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Bacchus, Soniat et Dufossat, étant la moitié inférieure du susdit îlet et mesurant 198 pieds de face sur la rue St-Charles, environ 125 pieds de face sur la rue Bacchus, avec une profondeur sur la rue Soniat de 322 pieds.

Conditions—Un tiers comptant : le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété, portant intérêt à raison de 8 p. par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'hypothèque devra contenir la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour obtenir le paiement des dits billets. Acte de vente et les timbres des Etats Unis aux frais de l'acquéreur par devant E. Barnett, notaire public.

1er oct—12,19,26—2 nov.

VENTES DE CONSTABLE.

A. Rameaux contre Sophie Parker. No 24,086.

COUR du Quatrième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias que m'a adressé l'Hon. Angelo H. Vincent, Quatrième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, je vendrai à l'enchère publique, au No 436, rue Chartres (autrefois Moreau) entre les rues Mandeville et Espagne, vendredi le 18 octobre 1867, à midi.

Un lot de meubles.

Saisis dans le susdit procès, d'après l'inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. P. AD. FORTIER,

8 oct—8,12,18 Constable.

F. ZIMMERMAN contre A. J. PARMELE et les propriétaires de la distillerie dans la rue Clara, près la rue Calliope.

COUR du Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans—No 2,482—En vertu d'un writ de fieri facias que m'a adressé l'Honorable G. H. Braughn, deuxième juge de paix, je vendrai, à l'enchère publique, le MERCREDI, 23 octobre 1867 à 10 heures du matin, aux écuries de W. N. Rogers, dans la rue Gravier, près la rue Dryades—les propriétés suivantes

Un mulet. Et à midi, le dit jour, dans la rue Clara, près la rue Calliope—Un lot de schnapps et un lot de barils à whiskey, vides.—Saisis dans le susdit procès.

Conditions—Comptant, sur livraison.

JOHN C. KUZAC,

10oct—10,15,23. Constable.

Mlle H. Penny, contre Mme Ober.

COUR DU DEUXIEME JUGE DE PAIX de la Nouvelle Orléans—No. 2900—En vertu d'un writ de fieri facias que m'a adressé l'Honorable G. H. Braughn, Deuxième Juge de Paix, je vendrai, à l'enchère publique, le MARDI, 22 octobre 1867, à mon bureau, au coin de la rue St-Charles et du Commercial Place, la propriété suivante savoir : Un certain contrat intitulé Mme A. E. Ober contre Thos Castell, et Mme A. H. Castell. Le dit jugement est pour quatre-vingt piastres et les frais et porte No 2,389 au docket de la dite Cour.—Saisi dans le susdit procès.—Conditions, comptant, sur livraison.

JOHN C. KUZAC,

11oct—14 22 Constable.

Succession de JOHN MURPHY—No

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mary Molloy, veuve de John Murphy, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu John Murphy, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

11oct—15 20 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO

Habillements et lingerie extra, pour messieurs.

PAR VINCENT & CO.

W. P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu aujourd'hui, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres, à 10 heures,

Un choix d'habillements extra, comprenant en partie

Habillements noirs, gris et mélangés, redingotes en drap noir, pantalons, [illegible] [illegible] pour tous les jours, habillements [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

Egalement

Un assortiment général de lingerie de messieurs—chemises à devants de toile, chemises [illegible] avec gilets en mérinos et shetland ; caleçons, bas, gants, pied, cravates, gilets, mouchoirs toile, bonneterie, laine bonneterie coton, &c. &c.

—Et—

Une facture de "notions." 12oct

PAR HOLZ, BLOHM & CO.

LES BILLETS DE LA VILLE PRIS AU PAIR

Marchandises sèches, habillements, chapeaux et souliers.

PAR HOLZ, BLOHM & Co.,

JOHN C. BLOHM, encanteur.

SAMEDI, 12 octobre 1867, à 10 heures du matin, à leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu,

Un assortiment complet de marchandises sèches, habillements, chapeaux et souliers.

Conditions—Comptant, la moitié en billets de ville à pair ; le reste en billets du Trésor des Etats Unis.

12oct—

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Vente spéciale et sans réserve de

300 Caisses Bottes, Souliers et Brodequins pour dames, messieurs et jeunes garçons. —Vente pour clore des consignations.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.

S. S. ZELNICKER, encanteur,

Bureau, rue de Chartres No 38.

SAMEDI, 12 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres, il sera vendu—

300 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant : bottes pour hommes, en veau, kip grain, Napoléon, brodequins et pour femmes [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], pour dames et pour demoiselles, brodequins en peau de veau et de chèvre [illegible] [illegible] [illegible]

Le tout formant le plus bel assortiment de la saison et à vendre sans aucune réserve que [illegible] [illegible] [illegible] des consignations.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

PAR LOUIS STERN & BRO.

Succession de LUCILIA TUCKER.

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans.

—No 29,553—

PAR LOUIS STERN & BROS.

M. STERN, encanteur.

SAMEDI, 9 novembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans du No 29,553 du docket de la dite Cour, il sera vendu—pour le compte de la succession de Lucilia Tucker :

Le terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Tréné, Conti, Marais et St Louis, régulièrement désigné par le No onze sur un plan daté du 4 de mai 1869 dans l'étude de H. B. Cenas, notaire de la Nouvelle Orléans et la Paroisse d'Orléans déposé par Bougerol, sous la ligne de [illegible]. Le dit terrain a 21 pieds 3 pouces de face à la rue Tréné et [illegible] une profondeur d'environ 128 pieds, et étant situé entre lignes parallèles au passage à moitié du dit terrain.

Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et comprennent une bâtisse en briques à deux étages qui s'ouvre sur la rue St-Louis, ayant trois chambres au rez-de-chaussée et au-dessus, deux à la mansarde, cuisine, et autres dépendances, [illegible] [illegible] d'après le plan exposé à la Bourse.

Conditions, comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres du Revenu fédéral des Etats Unis, pardevant James D. Augustin, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

PAR D. E. MORPHY.

Meubles et Drêche.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu samedi, 12 octobre, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins pour le compte de qui il appartiendra—

1 malle meubles.

13 sacs drêche.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 12 oct

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS & CO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, samedi 12 octobre, à 11 heures, à leur salle d'encan, No 87 de la rue de Carondelet—

Un assortiment général de meubles

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et noyer, sofas, chaises à ressort, table de centre et de toilette, matelas, tapis, [illegible] [illegible] [illegible], miroirs de cheminée, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] etc.

—EGALEMENT—

Une grande facture de [illegible] [illegible] [illegible] et bois et rotin

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux de montures, apparaillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan

PAR MONTGOMERY, BRO & CO.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur

IL sera vendu samedi, 12 octobre, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Lauer rue Gravier Nos

8 élégants Chevaux appareillés

6 de de montures.

Beaux mulets de tir.

Belles vaches laitières

AUSSI :

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

PAR S. GUINAULT

MEUBLES

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau Bienville et Passage de la Bourse.

LUNDI, 14 octobre, à 10 heures du matin, il sera vendu au No 234 rue Gasquet au lieu de la succession [illegible]

Le contenu de la dite résidence consistant en bois de lit, tables, armoires, lavabos, fauteuils, chaises, commodes, tapis [illegible], cuisine, batterie de cuisine, etc.

—comptant, en billets de ville de 6 à 3

Succession de Vincent Morand—No 29, 134.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 9 novembre 1867, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 25 septembre 1867, pour le compte de la susdite succession—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, au faubourg Franklin, désigné par le No 8 de l'îlet compris entre les rues St Bernard, Prosper et Solidelle, mesurant, mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Prosper, sur une profondeur de 117 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, en billets des Etats-Unis.

Acte de vente pardevant E. B. Hogan, notaire public.

Succession de Pierre et Auguste Blatgé

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

MARDI, 15 octobre 1867, il sera vendu, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Bienville et Levée, vis-à-vis du marché du Port, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 20 septembre 1867—

1 billard français en bois de rose.

1 do do érable.

1 do do do

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

CONSULAT DE FRANCE.

Avis Mensuel—Octobre 1867.

Sont invitées à se présenter à ce consulat pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent—en cas de décès ou d'absence, leurs ayant droit ou leurs connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

A	Lacaussague Laurent
A bert J J	M
Ader Philippe	Molard Pierre
B	Moreau Auguste Félix
Bernard Augustine Mme	Michel Mme Veuve [illegible]
Bernard Mme veuve	Séraphine Lisanne
C	Marty Mme Vve [illegible]
Chevalier Adolphe, musicien	Pierre
Conget Léon	Mures M
D	Mathieu
Dupont Jean, boulanger	Monestous Dominique
Davarède Alexandre	Mas Philippe
Dupont Paul	Mourot Pierre Rene
Drez A	N
De Bruyns Hari	North Hel[illegible] Mme
G	P
Grand L & Cie	Pascaud Frederic
Guldsmith, Haber & Cie	R
H	Ryan Victor
Horent Delphin	S
J	Saint Antoine Mme née [illegible]
Jean-Pierre Casimir	Seneschal Louis
Jacob Edouard	St Pierre de Bergue
K	Senecde P. Lippe
Katz Joseph	T
L	Teoulet
Laudreand Célestin	Texier Jean, cordonnier
Lambert Louis Auguste	Trosches Xavier
Ledreux Alexis	V
Lannay Auguste	Vandenborre Pierre
Lucas Jean Baptiste	Vilaret Bertrand
Laurent Louis	

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

1er oct—

DIXIEME TABLEAU ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance Hope de la Nlle-Orléans.

Bureau No 21 rue du Camp.

CONFORMEMENT à sa charte la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1867		$1[illegible],083 34
Savoir :		
Sur les risques d'incendie	$ 97,326 43	
Sur les risques de mer	66,774 69	
Sur les risques de rivière	31,[illegible] 12	$1[illegible],083 34
Montant des risques non-expirés le 30 avril 1866		28,722 27
		$221,804 61
Pertes payées dans la même période, savoir :		
Sur les risques d'incendie	$ 47,764 74	
Sur les risques maritimes	72,565 34	
Sur les risques de rivière	15,653 83	$135,983 91
20 p. c. remis aux assurés	46 143 06	
Primes remises	2,[illegible] 37	
Réassurances	10,922 51	
		$ 61,887 96
Taxes		11,976 64
Dépenses, intérêt en moins		9,877 43
		$219,175 94

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets hypothécaires sur des propriétés foncières améliorées dans cette ville, valant le double du montant du prêt	$118,390 [illegible]	
Prêts garantis par nantissement	34 [illegible]	
Effets pour primes à courte échéance	9,215 07	
Actions de la Valette Dry Dock Co."	6,000 00	
Actions de banques et autres actions	8,547 50	
Scrips de compagnies d'assurances mutuelles	2,066 00	
Biens fonciers	16,745 00	
Primes en voie de perception	32,897 [illegible]	
En caisse	44,613 51	
Total de l'actif	$232,628 [illegible]	

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HY. PEYCHAUD, Président,

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans,

Assermentés et signé pardevant moi ce 4 mai 1867.

PAUL W. COLLENS,

Troisième Juge de Paix.

Cette Compagnie continue à assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière, aux taux usuels, et rend 25 p. c. comptant aux assurés sur le montant de leurs primes.

Bureau No 21 rue du Camp.

DIRECTEURS :

J. Folger,	F. Malochée,	J. C. Denis,
J. J. Adams,	Th. D. Miller,	T. N. Blake,
A. Decres,	C. W. Bradbury,	Hy. Peychaud.

mai—1m